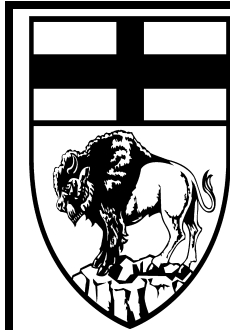


Mardi 6 avril 2010



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 22  
**ET AVIS**

**QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 15) — *Loi sur les franchises/The Franchises Act*

M. GERRARD

(N° 220) — *Loi sur l'obligation redditionnelle en matière de soins de santé (modification de la Loi sur les services de santé et de la Loi sur l'assurance-maladie)/The Health Care Accountability Act (Health Services Act and Health Services Insurance Act Amended)*

**PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> ROWAT

M. DYCK

M. SCHULER

M<sup>me</sup> DRIEDGER

M. GRAYDON

M. LAMOUREUX

M. DERKACH

M. BRIESE

**RAPPORTS DE COMITÉS**

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

**QUESTIONS ORALES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### REPRISE DU DÉBAT (DEUXIÈME JOUR)

Motion de M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

a) qu'il impose aux familles manitobaines des tarifs d'eau et d'électricité plus élevés en plus de nombreuses autres taxes déguisées pour que le gouvernement néo-démocrate puisse se permettre trois projets inefficaces qui lui tiennent à cœur :

i. la construction du tracé ouest de la ligne de transport d'électricité à haute tension BiPole III au coût de 640 millions de dollars, malgré l'opposition d'Hydro-Manitoba et au détriment de l'environnement,

ii. le retrait de l'azote des eaux usées de la ville de Winnipeg, une décision qui devrait coûter 350 millions de dollars de plus aux contribuables et qui, selon des scientifiques respectés, pourrait nuire à la santé du lac Winnipeg,

iii. l'imposition d'un permis de conduire amélioré dont les Manitobains ne veulent pas, au coût de 14 millions de dollars;

b) qu'il crée une dette sans fond qui s'élève maintenant à 23,4 milliards de dollars et qui continue de grimper et que les familles manitobaines devront par conséquent travailler plus longtemps à un salaire moindre pour pouvoir rembourser cette dette au cours des années à venir;

c) qu'il fait fi des lois sur l'équilibre budgétaire afin de permettre au gouvernement néo-démocrate d'accumuler un déficit budgétaire énorme totalisant 2,039 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, mettant ainsi en danger les programmes sociaux tels les soins de santé et l'éducation;

d) qu'il n'a pas su protéger les services de soins de santé de première ligne à l'aide de modèles novateurs de prestation de services, lesquels auraient favorisé les soins préventifs et allégé une lourde bureaucratie;

e) qu'il ne reconnaît pas le rôle important que jouent l'agriculture et les collectivités rurales au sein de l'économie manitobaine;

f) qu'il n'offre aucun plan pour favoriser la création d'occasions et de richesses grâce à des investissements du secteur privé, ce qui aurait permis aux Manitobains et aux Manitobaines de croire que la province pourrait un jour s'acquitter de sa dette et de sa dépendance envers celle-ci et d'entrevoir un avenir plus positif,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.  
(M. WIEBE)

---

## COMITÉ PLÉNIER

### COMITÉ DES SUBSIDES (96 h 9 min)

---

## DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les municipalités (biens abandonnés)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Municipal Amendment Act (Derelict Property)*

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK

(N° 5) — *Loi sur le report des majorations de taxes foncières visant les chalets (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences)/The Cottage Property Tax Increase Deferral Act (Property Tax and Insulation Assistance Act Amended)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M<sup>me</sup> la *ministre* ALLAN

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act*

M. le *ministre* SWAN

(N° 7) — *Loi modifiant le Code de la route (suspension de permis de conduire en cas d'infractions se rapportant au trafic de drogues)/The Highway Traffic Amendment Act (Suspending Drivers' Licences of Drug Traffickers)*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 8) — *Loi modifiant le Code de la route (précautions que doivent prendre les conducteurs qui s'approchent de dépanneuses ou d'autres véhicules désignés)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety Precautions to Be Taken When Approaching Tow Trucks and Other Designated Vehicles)*

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act*

M. le *ministre* BLAIKIE

(N° 12) — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SWAN

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les recours civils contre le crime organisé/The Civil Remedies Against Organized Crime Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SWAN

(N° 14) — *Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/The Body Armour and Fortified Vehicle Control Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*

---

## AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 14 avril 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de mars 2009.